

- **Le contexte**

C'est un important travail interrégional qui a permis, au niveau national, l'élaboration de la loi sur les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ; décret n° 2002-241 du 21 février 2002). Cette dynamique interrégionale continue au niveau national à travers un interrégional SCIC, relayé par des réseaux ou collectifs régionaux. Un collectif pour le développement des SCIC s'est ainsi constitué en région PACA qui comprend actuellement la CRES, l'URSCOP, l'APEAS, l'ARPE, PLACE, ESIA, MSD et le Collège Coopératif PAM.

Une première SCIC a été agréée dans les Bouches-du-Rhône, AMI, entreprise d'insertion par le transport. Une trentaine d'autres projets de SCIC sont à l'étude. C'est cette amorce de développement régional et la nécessaire mobilisation de différents types de partenaires qui sont à l'origine de ces premières rencontres.

L'objectif principal est de favoriser la rencontre entre les différents acteurs concernés par la SCIC autour des principales questions qui nous animent sur les SCIC.

Alix Margado, Laurent d'Hauteserre.

Cette synthèse restitue les principaux éléments thématiques qui ont été abordés au cours de ces échanges.

1. Points de vue sur ...

- **LA SCIC, un outil complexe ?**

La SCIC peut se résumer à trois principales caractéristiques : C'est un groupement de personnes ancrées sur un territoire ; C'est une structure qui permet à certaines sociétés ou associations de s'ouvrir aux principes des structures marchandes ; Son caractère multipartenarial garantit une certaine dynamique pour les différents associés.

D. Niaufre, juriste, CGSCOP

Il faut avoir deux éléments en mémoire lorsqu'on travaille sur les SCIC :

L'enjeu, souligné à travers le rapport Lipietz et le rapport du Conseil Supérieur de la Coopération, d'un outil pour la consolidation d'une activité économique développée sous forme associative ; l'existence d'une définition de plus en plus libérale des activités marchandes, notamment par l'Union Européenne. Ces deux rapports, de même que l'expérience des coopératives sociales italiennes nous amènent à considérer d'une part, l'intérêt de la dynamique coopérative et multipartenariale pour des activités à finalité sociale, et d'autre part, l'intérêt des dynamiques de réseau pour le développement d'initiatives de nature économique à finalité sociale.

Le statut des SCIC peut paraître complexe par rapport au statut associatif. Il n'en est rien, car ce statut est en fait encadré par des règles précises, dont la complexité ne tient qu'aux garanties apportées par ces règles par rapport aux tiers. Ces garanties sont d'autant plus importantes que les intérêts de différents types de sociétaires peuvent être divergents

J-M Raynaud, juriste, Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale

Notre première idée était la pérennisation de l'activité, là où notre forme associative nous paraissait de plus en plus précaire. Au premier abord, la SCIC est apparue comme une véritable usine à gaz, mais elle présentait l'intérêt majeur de pouvoir intégrer tous les partenaires. On arrive à faire travailler ensemble aujourd'hui des gens dans un but social, c'est beaucoup plus enrichissant

M. Karnovskis, SCIC AMI

Les projets de SCIC sont le plus souvent liés à la transformation d'une association. Les associations n'ont pas de capital. Et selon l'activité, les SCIC n'ont pas vocation à remplacer le statut associatif. Mais, lorsque les associations ont une activité économique, elles sont assujetties à la TVA, à la taxe professionnelle, sans bénéficier d'aucun mécanisme avantageux. Plusieurs raisons peuvent motiver la transformation : le développement économique de la structure, l'absence d'immatriculation au registre du commerce des associations qui freine certaines démarches, par exemple l'accès aux baux commerciaux, le transfert des responsabilités de l'épaule des bénévoles à celles de l'ensemble des partenaires concernés (dont l'équipe salariale), ... la question des avantages fiscaux est un argument déplacé

D. Niaufre, juriste, CGSCOP

15 SCIC, à ce jour, sont agréées sur le territoire national. Aussi, s'il existe une certaine complexité du fait de la maturation et du montage, il apparaît plus facile de dire « c'est compliqué » que « je ne comprend pas ». L'internalisation d'un certain nombre de partenaires est une pratique moins aléatoire à terme pour le développement de l'activité, et moins « usine à gaz » que certains montages qui associent ou filialisent des associations et des SARL ...

A. Margado, Délégué Innovation, CGSCOP

Quelles sont les conséquences en terme de fiscalité et de droit de mutation de la transformation d'une association fiscalisée en SCIC ? (question de la salle)

Si l'association est déjà fiscalisée, s'il n'y a pas création d'un être moral nouveau, il y a juste un droit fixe (jusqu'à 230 € selon les régions). C'est plus complexe dans le cas d'associations non assujetties à l'impôt sur les sociétés. Bercy ne s'est pas encore prononcé. La logique actuelle est de faire un arrêté des comptes à la date de la transformation, de telle façon que le premier jour de l'exercice coïncide avec la date de la transformation.

D. Niaufre, juriste, CGSCOP

- **L'appui, la prise de risque et la consolidation économique des SCIC**

La présentation des structures de l'interréseau régional figure en dernière page.

La plupart des financements apportés par des structures d'appui comme ESIA, l'URSCOP, ... concerne les SCIC créées. Mais la création d'une SCIC est une démarche qui peut prendre un certain temps. La CDC gère des dispositifs qui portent aussi sur l'ingénierie. La fondation MACIF a également pris des dispositions à cet égard : lorsque la SCIC peut avoir un agrément d'entreprises solidaires, cela permet des facilités vis-à-vis de la MACIF également.

A. Margado, Délégué Innovation, CGSCOP

Nous travaillons effectivement avec l'URSCOP, sous la forme d'aide à des crédits sur de l'ingénierie, plutôt qu'au cas par cas avec les porteurs de projets.

E. Meynard, DR CDC

Une structure comme la fondation Caisse d'Epargne a pour vocation la mise en œuvre des missions d'intérêt général de la Caisse d'Epargne. Parmi ces axes de travail, elle soutient la création d'activités poursuivant une finalité sociale. Elle n'intervient pas directement en apport en fonds propres mais en soutien à des outils financiers de type ESIA qui ont ce métier. Cependant, la SCIC nous paraît intéressante dans la mesure où elle a structurellement une capacité de renforcement de ses fonds propres et qu'elle peut auto consolider son bilan.

M. Camelot, SIPEC

Les aides ne sont nécessairement liées à la SCIC elle-même. La SCIC est liée à un territoire spécifique et elle exerce également dans un secteur spécifique (les services aux personnes, l'environnement, ...) : d'autres acteurs peuvent intervenir en appui à la SCIC. J'en profite pour préciser qu'il ne faut pas confondre SCIC et insertion par l'activité économique. Preuve en est que sur 15 SCIC créées aujourd'hui, seules trois sont des entreprises d'insertion.

A. Margado, Délégué Innovation, CGSCOP

L'intérêt pour les SCIC du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

...je n'oublierai pas la qualité et l'efficacité des relations entre notre collectivité et le mouvement coopératif depuis plus d'une décennie. Au cours de cette période, nous avons pu initier avec l'URSCOP une politique pionnière en matière de soutien aux sociétés coopératives. Ainsi, nous avons pu mettre en place successivement un fonds d'intervention pour l'équipement des SCOP, et à travers PARGEST des prêts couvrant le capital risque. C'est dans la suite de ce qui fait l'objet d'une coopération éprouvée que j'inscris ma contribution au débat. De notre point de vue, au sens premier du terme, il nous faut saluer l'évolution vers la prise en compte de l'intérêt collectif. Les collectivités locales, de part les compétences qui leur ont déjà été transférées, mais également au titre de celles que le gouvernement projette de leur transférer ont tout intérêt à mesurer ce qui fait production de richesses. ... je n'ignore pas que les collectivités territoriales peuvent être associées des SCIC dans la limite de 20% du capital. Si elle est ouverte, la question n'est à ce jour pas encore tranchée. Elle mérite selon nous d'être examinée sous toutes ses dimensions et à cet égard, la Délégation à l'Economie Sociale et Solidaire est tout à fait partie prenante des évaluations ou études qui seraient réalisées sur le terrain à la demande des SCIC....

R. Olmeta, CG13, Délégation à l'économie sociale et solidaire

Nous portons un intérêt à ce statut, au titre de la Société de Capital Risque Garrigue, parce qu'il propose à différentes composantes d'une activité économique de s'associer. Nous n'avons pas encore investi dans une SCIC, et j'ai plus de questions que de réponses. Notamment comment évaluer le risque, là où on ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants de la répartition des pouvoirs ?

P. Wanner, PLACE, SCR Guarrigue

Comment les banques perçoivent-elles la SCIC ?
(question de la salle)

Vous savez, tant qu'on ne sait pas, on ne paie pas. C'est pourquoi nous avons besoin de structures d'accompagnement qui valident la démarche. Cela demande du temps, mais ces structures peuvent traduire, dans notre langage, en termes financiers, les projets économiques des porteurs. Il existe des structures de garantie qui vont permettre de réduire le risque tant pour le prêteur que pour l'emprunteur. J'insisterai sur la qualité de ce travail à trois. Le financement est une partie de notre sujet commun. Là, nous développons toute une gamme de produits (facilités de caisse, escompte, ...)

A. Millaret, Crédit Coopératif

La caisse d'Epargne, la BFCC, la CGSCOP, la CDC et France Active sont parmi les membres fondateurs d'AVISE. Un partenariat a été mis en place avec la bourse des financements solidaires mettant en lien ces différentes structures. Ces acteurs se sont engagés à suivre une dizaine de projets concrets sur le plan des financements mobilisés et à produire un guide du financement des SCIC.

(F. Collette, AVISE)

Les différentes structures d'appui présentées utilisent-elles le titre participatif ?

(question de la salle)

Les titres participatifs, créés en 1981, sont un titre hybride inventé alors qu'on ne voulait ni privatiser, ni nationaliser. Ils sont une opportunité comme ils l'étaient pour les SCOP. Cependant leur usage renvoie à l'évaluation du risque.

(M. Camelot, SIPEC)

Les titres participatifs sont ce qu'on appelle des ressources stables. Nous offrons pour notre part deux possibilités d'intervention : l'une, en mobilisant le Fonds Commun de Placement Insertion Emploi (FCPIE), qui répond à des critères spécifiques sociaux et environnementaux. Ce fonds est mobilisé sur 5 ans, remboursable intégralement à terme avec un taux à 4,5% ; l'autre, par les interventions de la SIFA, qui participe à une hauteur maximum de 5% du capital. C'est une intervention en compte courant associé, remboursable sur deux ans, par mensualité.

C. Caraballo, ESIA

Que les financeurs en soient encore à réfléchir aux outils alors que le statut existe depuis plus d'un an révèle que le combat avec le MEDEF est inégal. Lorsqu'on voit le ministre Fillon chercher à étendre les pratiques marchandes au champ éducatif et social, on se demande, que faites-vous ? Il ne faut pas attendre, mais mobiliser des moyens, prendre des risques ...

L. Giraudon, MSD

• La relation aux acteurs publics et leur implication

La subvention et l'achat de prestations

Il y a une ambiguïté à lever avec nos correspondants en région (préfectures) sur le caractère commercial de la société [la SCIC est une SARL ou SA]. En réalité, il n'y a pas d'incidence de ce caractère sur la finalité même de l'activité. Si la SCIC n'intervient pas dans le secteur marchand, le bénéfice de la subvention n'est pas limitée puisqu'il n'y a pas d'enjeux en prise directe avec la libre concurrence et la libre circulation de marchandises.

J-M Raynaud, juriste, D.I.E.S

Qui dit activité en SCIC dit Utilité Collective. Le caractère économique de la SCIC a pour unique raison de favoriser la pérennisation de cette activité. Il existe des secteurs entiers pour lesquels la SCIC constitue un espoir, notamment celui des services aux personnes et des emplois familiaux. Ces services relèvent du secteur marchand même si ce secteur se vit comme relevant de l'économie sociale et solidaire. Dans le champ des services de proximité, ce sont essentiellement des associations qui gèrent des emplois, des chiffres d'affaire qui œuvrent. La question essentielle porte sur l'accès aux subventions. Ou plutôt, doit-on raisonner en achat de prestations ?

L. Giraudon, Marseille Services Développement

L'implication des collectivités territoriales

Question de la salle à l'intention du Conseil Régional :
« *Que faites-vous lorsqu'une SCIC vient vous voir ?* ».

On a pas de grille toute faite, et pour tout vous dire, nous attendons les porteurs de projets, pour se forger une culture sur les besoins et notre capacité d'appui. Nous sommes très ouverts pour les rencontrer.

P. Chesneau, Conseil Régional

Je m'occupe d'une coopérative de consommateurs sur Marseille, qui, comme les autres coopératives, est soumise à la règle des minimis européens. De ce fait, les coopératives bénéficient généralement de soutien limité de la part des pouvoirs publics par rapport aux associations. Pour moi, la SCIC présente l'intérêt de la participation des collectivités publiques. Mais on peut constater une vraie frilosité de la part des collectivités territoriales à s'impliquer dans ces projets

Y. Roche, Auto Partage

Je considère que dès lors que la loi autorise l'implication des collectivités territoriales dans un taux limité (20% du capital), sans autre contrainte, pourquoi s'inquiéter pour l'implication des collectivités ? S'il existe des questions quant aux marchés publics, il faut considérer que c'est une question d'ordre déontologique, bien plus que d'ordre juridique.

J-M Raynaud, juriste, D.I.E.S

L'intérêt pour les SCIC du Conseil Général du Vaucluse

..Le Conseil Général est attaché à soutenir le développement de projets d'économie sociale et solidaire. Nous avons connaissance de projets de SCIC sur notre territoire auxquels nous portons toute notre attention. Un de nos enjeux est de travailler à la mise en réseau des acteurs susceptibles de soutenir le développement d'activités d'économie sociale et solidaire. Parmi ces acteurs, des liens privilégiés se nouent avec l'URSCOP...

M-J Mas, CG 84

En ce qui nous concerne, la commune d'Isigny et l'intercommunalité sont entrées dans un des collèges de la SCIC. Il est vrai qu'il étaient concernés dès le départ. L'implication des collectivités locales s'opère également à travers un accompagnement de leur part sur la mémoire des lieux, un appui aux opérations que nous menons sur la collecte des déchets sur les plages du débarquement ou encore auprès des scolaires pour des informations éco-citoyennes. Ils nous consultent sur les problèmes environnementaux. Nous sommes devenus pour eux également un outil ou un espace de concertation, par exemple, pour les problèmes entre agriculteurs et ostréiculteurs.

M-T Gandrey-Rety, gérante, SCIC Terre Mer Environnement, 14.

L'attention du Conseil Régional aux SCIC

L'équipe élue en 1998 au Conseil régional a mis l'économie sociale et solidaire au cœur de ses préoccupations ; Ainsi, parmi différentes actions, nous avons contribué à la création d'ESIA, accompagné l'appel à projets Dynamiques Solidaires, favorisé le développement des PILEs, de la CRES, la conduite de recherche-action, ..Je 21 mars sera votée une aide à l'URSCOP et à la CRES pour la création et la promotion de SCIC. Pour nous, la SCIC est un outil qui, comme les ensembliers par exemple, peuvent contribuer à consolider des dynamiques à finalité sociale et favoriser la pérennisation d'activité. (...)

P. Chesneau, président de la Commission Emploi

A ce stade, nous n'avons pas de réponse certaine et standard à apporter à la question de l'implication des collectivités territoriales. On ne peut pas appliquer à la SCIC la totalité de la réglementation qui s'applique aux Sociétés d'Economie Mixte. On sait que la participation des collectivités au capital n'a pas d'incidence sur le mandat de gérant. Les principes de répartition des pouvoirs s'appliquent à cet acteur de la même façon que pour les autres sociétaires de la SCIC. Une collectivité peut, selon l'organisation prévue, être membre d'un des collèges de la SCIC et s'il y a achat de prestations avec appel d'offres, c'est le principe en usage pour les SEM qui s'applique : on ne participe pas à la délibération. On voit actuellement des Conseils régionaux et généraux très actifs sur certains projets ...

D. Niaufre, juriste, CGSCOP

L'implication des collectivités territoriales fait l'objet d'un groupe de travail interrégional. Nous défrichons, pas à pas, toutes les questions relatives à ce sujet. Un appel à projet sera lancé d'ici à trois mois pour explorer, sur 15 projets, les modalités d'articulation et de liens avec les collectivités territoriales sur deux dimensions : l'implication économique et le mode de gouvernance.

Fabrice Collette, responsable du programme « Nouvelles formes d'entrepreneuriat collectif » de l'AVISE

• L'intérêt collectif et la valorisation de l'utilité sociale

A la question, comment agréer et donc reconnaître l'intérêt collectif, l'apport fait dans la matinée aux services de l'Etat s'est focalisé sur l'enjeu de se doter de repères méthodologiques. Ces repères sont inspirés des premiers résultats d'études menées sur la question par des équipes de chercheurs mobilisés dans le cadre d'un vaste programme de recherche piloté par la DIES (Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale) et la Mire (Mission interministérielle de recherche et d'Etudes). Ils reposent sur des enquêtes menées auprès de différentes structures d'économie sociale et solidaire, d'usagers de leurs services ... Puisqu'il ne peut y avoir d'indicateurs standards sur l'utilité sociale et l'intérêt collectif, ce sont plus de grandes familles d'indices qui ont été présentées et la méthode dite du « faisceau d'indices ».

L. Manoury, Collège Coopératif PAM

Y'a t'il une spécificité autour de la revitalisation du territoire ? (question de la salle)

La notion de territoire est très importante pour les SCIC. Nous souhaiterions pouvoir transférer notre savoir-faire à d'autres territoires

M-T Gandrety-Rety, Terre Mer Environnement.

Selon nous, la notion d'intérêt collectif est à examiner sous deux angles interdépendants :

- dans chaque entreprise, ce qui est identifiable en interne du point de vue de la gestion démocratique, (...)
- ce qui est identifiable en externe, du point de vue des effets directs ou indirects, positifs et durables,

Sachant que la première SCIC dans le département est une entreprise d'insertion, l'intérêt collectif porte ici sur la contribution de cette entreprise à l'insertion, à la création d'emplois sur un territoire en déficit d'emplois, à la cohésion sociale d'un quartier et à la lutte contre les exclusions. En ce sens, c'est la notion de « valeur ajoutée territoriale » à laquelle il conviendrait de donner un contenu significatif...

R. Olmeta, Conseil Général 13, D.E.S.

Pour les activités environnementales, nous avons favorisé la mise en place de différents dispositifs emploi qui laissent entière la question de la sortie des personnes de ces dispositifs et de la pérennisation des activités. L'environnement est en recherche d'identité, les métiers se dessinent et sont en voie de reconnaissance. Nous avons de ce fait un questionnement sur le sas du non marchand au marchand pour ces activités autour de la question de l'association des usagers, là où des SEM se positionnent également pour la reprise ou la poursuite de ces activités ; Pour des activités comme la gestion des espaces naturels ou le traitement des déchets, la SCIC est un outil intéressant. Notre travail d'appui sur le terrain nous montre que l'intérêt en est grand, mais également grande est la méfiance des associations et des collectivités locales. Nous conduisons également un questionnement sur l'évaluation de l'utilité sociale des activités dans ce champ de l'environnement. Si on sait mieux valoriser cette utilité sociale, on saura mieux impliquer les collectivités territoriales.

S. Halbebel, ARPE

La méthode du « faisceau d'indices » est utilisée en droit du travail. Elle consiste à s'appuyer sur un ensemble d'indices propres à la situation de travail pour trancher les litiges afférents à la situation et à la relation salariale.

Présentation de terre Mer Environnement (Calvados)

Notre association existe depuis 1994, et c'est parce que nous mettons en œuvre un certain nombre d'activités productives, dont la valorisation de déchets, que nous avons éprouvé le besoin de nous transformer en SCIC.

Nos objectifs sont : la sauvegarde de la qualité de l'eau, du sol, la protection du littoral, l'amélioration de la qualité de la vie et l'insertion des personnes sous écrou. Nous réalisons également un travail important de médiation et de concertation que la structuration en SCIC favorise ...

M-T Gandrety-Rety, gérante de terre Mer Environnement

• Le recours aux contrats aidés

Peut-on bénéficier dans la SCIC de dispositifs d'embauche spécifiques ? Peut-on « basculer » les contrats aidés d'une association lors de sa transformation en SCIC ?

(question dans la salle)

Bien que je connaisse ce statut depuis peu, j'ai compris que la SCIC était le seul outil permettant de faire le passage entre le champ de l'insertion par l'activité économique et celui des entreprises de droit commun. Par rapport aux contrats aidés, cela pose des questions en chaîne. Est-ce qu'une structure associative se transformant en SCIC pourra bénéficier des contrats CES et CEC ? La réponse juridique est négative et la DGEFP considère que non : la loi ne le stipule pas et le code des impôts explicite que les sociétés commerciales n'y sont pas éligibles. Mais les contrats du dispositif NSEJ le sont en revanche. Pourquoi, dans ce cas, ceux-ci le sont et non les autres contrats aidés ? On peut également constater que les SCIC sont éligibles aux dispositifs d'insertion par l'activité économique, c'est-à-dire qu'elles peuvent être agréées comme entreprise d'insertion et comme association intermédiaire.

Malgré cette réponse négative a priori, je resterais sur une position ouverte.

En effet, il faut considérer que les CES et les CEC vont bientôt être intégrés dans un nouveau dispositif ciblé sur l'insertion par l'activité économique et les activités d'utilité sociale ; nous avons le contrat de plan Etat-Région qui constitue un lieu d'expérimentation qui permet d'aller au delà du droit commun ; Aussi pour les structures qui ont des CES et des CEC, notre principe va dans le sens du maintien parce que les contrats CES sont jugés d'utilité collective. Ceci nous renvoie à la question de l'utilité sociale qui m'amène à suggérer que le CDIAE pourrait être un espace privilégié pour discuter de l'utilité collective des projets en SCIC.

D. Ract-Mugnerot, DRTEFP

Les SCIC apparaissent comme une des réponses, mais non la seule, à la pérennisation des emplois-jeunes... il est important de travailler en commun, à l'instar de ce qui s'est fait pour Dynamiques Solidaires dans des sessions de formation communes pour réfléchir à ce qu'est l'ESS, autour de la notion d'utilité sociale et de la question de la pérennisation des activités...

P. Chesneau, Conseil Régional

2. Qui fait quoi en Région ?

L'URSCOP

« Comme c'est le cas pour cette journée, nous assurons pour les SCIC un travail de communication et d'information collective, avec le soutien des services de l'Etat et des collectivités territoriales et à partir de l'interréseau régional qui inclue des structures d'accompagnement comme ESIA, l'APEAS et PLACE, de promotion comme la CRES et l'ARPE, de recherche comme le Collège Coopératif Provence Alpes

Méditerranée.

Notre premier métier est l'accompagnement (à la création et post création). Pour les SCOP comme pour les SCIC, nous assurons un appui juridique, la réalisation d'études sur la pérennité économique notamment par rapport aux structures qui ont des emplois jeunes. Nous avons également des outils financiers, en garantie d'emprunt et de capital risque. La Caisse des Dépôts qui s'intéresse fortement au statut SCIC nous permet également de réaliser un accompagnement post-crétion sur deux ans pour un coût réduit. Les SCIC sont soumises à une révision coopérative que nous pouvons réaliser, comme pour les SCOP. Il s'agit d'un audit réalisé tous les cinq ans qui conditionne en partie le renouvellement de l'agrément. Il vérifie que l'intérêt collectif existe toujours, la conformité aux règles coopératives, le point sur l'état financier et économique de la structure»

La CRES

Regroupement d'acteurs régionaux (fédérations et unions), la Chambre Régionale de l'Economie Sociale a pour objet de promouvoir l'économie sociale et solidaire, d'en affirmer sa spécificité et de la faire connaître en région. Elle doit pour cela favoriser toutes rencontres, échanges, projets communs au profit de tous ses membres : coopératives, mutuelles et associations. Pour promouvoir le choix « d'entreprendre autrement », pour accroître la visibilité du secteur et valoriser les actions menées par ses composants, la CRES PACA a défini quatre missions principales :

1. La structuration sur le territoire des acteurs de l'économie sociale par l'initiation de dynamique d'acteurs sur la création et la pérennisation d'entreprises ou d'activité de l'économie sociale et solidaire. 2. Le développement et l'inscription des acteurs dans les processus de développement local. 3. L'observation de l'économie sociale et solidaire : veille, recherche, ingénierie, instance de réflexion. 4. Une démarche spécifique de communication à partir du portail Internet avec la mutualisation des forces et la concrétisation d'une stratégie de communication / promotion auprès des acteurs du secteur, des institutions et du grand public.

L'APEAS

« L'APEAS fait de l'accompagnement à la création d'activités solidaires à partir du PILES (Pôle d'Initiatives Locales d'Economie Solidaire). Nous sommes actuellement sollicités par une quinzaine de porteurs de projet qui s'intéressent au statut SCIC. Aussi, nous avons mis en place deux chantiers, l'un est une réunion d'information mensuelle, l'autre consiste en un système combinant l'appui individuel et un atelier collectif pour favoriser la maturation de la décision de créer en SCIC. Nous nous situons en amont de l'accompagnement (aide au montage) réalisé par l'URSCOP. Actuellement une vingtaine de porteurs de projet suivent les ateliers collectifs, dont les projets sont des activités de nature très différente. On constate que ce temps de maturation n'est jamais du temps perdu. »

ESIA

« Notre métier, à ESIA, est de favoriser l'accès aux crédits bancaires des projets d'économie sociale et solidaire. C'est le fruit d'une volonté commune du Conseil régional de la C.D.C, de l'association France Active, de la fondation MACIF, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et bientôt de celui du Vaucluse. Nous avons différents produits, tous remboursables, dont les intérêts principaux sont de constituer une garantie pour l'emprunt, de favoriser la constitution de fonds propres ou quasi fonds propres. Nous assurons une expertise sur la dimension économique ainsi que l'intermédiation avec les financeurs publics et privés.

Dans la mesure où la SCIC assure une part d'autofinancement, nous pouvons intervenir. Notre principe est de voir ce qui se passe sur un à trois ans. C'est à partir des bilans prévisionnels que nous évaluons les besoins. Pour cela, nous avons besoin d'un partenaire technique qui assure ces évaluations préalables. En ce sens, une convention vient d'être signée entre ESIA et l'URSCOP. »

L'ARPE

L'agence régionale pour l'environnement est un syndicat mixte de collectivités territoriales (Conseil régional et les 6 Conseils Généraux) dont l'objectif est d'aider, conseiller et accompagner les projets des collectivités locales et des associations œuvrant dans le champ de l'environnement. Parmi ses missions, elle est chargée de l'animation du réseau régional Emploi – gestionnaires de l'Environnement, regroupant des acteurs de l'emploi et de l'environnement. (institutionnels, associations, organismes de formation, représentants d'entreprises privées, ...) Ce réseau a pour objectif de favoriser la reconnaissance des métiers de l'environnement et le développement de projets créateurs d'emplois en région. De nombreux outils sont à la disposition des membres du REEGE pour les aider à mener à bien leurs projets. A ce titre, l'ARPE peut apporter sa contribution au développement des SCIC dans le domaine de l'environnement.

Le Collège Coopératif

Le Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée est une association de formation et d'études travaillant sur les problématiques de développement social et économique, d'emploi et d'insertion, sur le développement durable et sur l'économie sociale et solidaire. A partir de méthodes comme la recherche-action et l'évaluation dynamique, le Collège Coopératif intervient notamment en appui aux acteurs institutionnels et associatifs. Il a accompagné la CGSCOP dans les travaux d'expérimentation du futur statut SCIC dans le contexte de l'élaboration du projet de loi. Il intervient aujourd'hui au sein du Collectif interrégional auprès des acteurs de l'appui aux projets.

PLACE

« PLACE est une coopérative dont l'objet est de promouvoir des activités inscrites dans une perspective de développement durable. Nous nous intéressons particulièrement à leur implantation au cœur du marché. Nous proposons des prestations de formation, d'accompagnement, d'études et d'audit stratégique. Le statut de SCIC nous intéresse par sa capacité à articuler des enjeux économiques et des enjeux de développement, en associant des partenaires de différentes natures. Nous sommes amenés à étudier la pertinence de ce statut au regard des problématiques sous-jacentes aux activités et aux projets avec lesquels nous travaillons. »

3. Contacts utiles

N° INFO SCIC : 08 20 02 98 68

(n° Indigo)

ORGANISMES	TELEPHONE	FAX	ADRESSE	VILLE
Inter Réseaux SCIC PACA				
URSCOP	04 91 90 19 35	04 91 90 38 18	8, rue des Fabres	13008 MARSEILLE
CRES	04 91 54 96 75	04 91 33 31 45	30, cours Pierre Puget	13006 MARSEILLE
APEAS	04 91 99 02 43	04 91 99 02 41	89, av de la République	13002 MARSEILLE
ARPE	04 42 90 90 70	04 42 90 90 91	Av Léon Foucault BP 432000	13591 AIX EN Pvc Cedex
ESIA	04 91 59 85 70	04 91 59 85 74	5, rue Gilbert Dru	13002 MARSEILLE
PLACE	04 91 92 13 54	04 91 92 13 55	6, rue des 3 Mages	13006 MARSEILLE
MSD	04 96 11 62 50	04 96 11 62 59	63, rue de Forbin	13002 MARSEILLE
COLLEGE COOPERATIF	04 42 17 03 00	04 42 21 26 11	2, av Jules Issac BP 61	13101 Aix en Pvc Cedex
Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale (DIES)	01 40 56 62 02	01 40 56 62 30	10-16, rue de Brancion BP 555	75725 PARIS Cedex
Préfecture de Région	04 91 15 60 90		Boulevard Paul Peytral	13282 MARSEILLE Cedex
Préfectures de Département				
04	04 92 36 72 00	04 92 31 04 32	8, rue du Dr Romieu	04016 DIGNE Cedex
05	04 92 40 48 00	04 92 53 79 49	32, rue St Arey BP 100	05011 GAP Cedex
06	04 93 72 20 00	04 93 72 22 99	CADAM – Route de Grenoble	06286 NICE Cedex
13	04 91 15 60 00	04 91 15 60 70	Boulevard Paul Peytral	13282 MARSEILLE Cedex
83	04 94 18 83 83	04 94 91 75 00	Bd du 112° Régiment d'Infanterie	83070 TOULON Cedex
84	04 90 82 11 11	04 90 86 20 76	4, rue Viala BP 305	AVIGNON Cedex
Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)	04 91 15 12 12	04 91 81 45 98	180, av du Prado	13008 MARSEILLE
Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)				
04	04 92 30 21 50		2, rue Trelus	04000 DIGNE
05	04 92 52 17 03		Cité administrative Desmichels	05000 GAP
06	04 93 72 49 49		147, route de Grenoble	06200 NICE
13	04 91 57 96 00		55, Bd Perier	13008 MARSEILLE
83	04 94 09 64 00		177, Bd Dr Charles Barnier	83000 TOULON
84	04 90 14 75 00		72, route de Montfavet	84000 AVIGNON
Conseil Régional	04 91 57 50 57	04 91 57 53 00	27, Place Jules Guesde	13002 MARSEILLE
Conseils Généraux				
04	04 92 30 04 00	04 92 30 04 04	13, rue du Dr Romieux	04000 DIGNE
05	04 92 40 38 00	04 92 40 38 01	Place Saint Arnoux	05000 GAP
06	04 93 21 95 04	04 93 72 36 52	CADAM – Route de Grenoble	06286 NICE Cedex
13	04 91 21 22 51	04 91 21 22 96	Hotel du Département 52, Av de Saint Just	13256 MARSEILLE Cedex 20
83	04 94 18 60 60		390, av des Lices Bp 1303	83076 TOULON Cedex
84	04 90 16 15 00		Hotel du Département Rue Viala	84909 AVIGNON Cedex 9
Caisse des Dépôts et Consignations	04 91 39 59 00	04 91 39 59 40	19, Place Jules Guesde BP 2119	13203 MARSEILLE Cedex 01
Crédit Coopératif (BFCC)	04 91 00 36 00	04 91 57 02 74	112, avenue du Prado BP 266	13269 MARSEILLE Cedex 08
AVISE	01 53 25 02 25	01 53 25 02 30	37, rue Bergère	75009 PARIS

... grâce au soutien de ...

